

ARRONDISSEMENT  
DE ST JULIEN-EN-  
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français  
SIEGE : 15 avenue Emile zola  
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 12 décembre 2019

ADOPTION DU  
TABLEAU DES  
EMPLOIS

N° CS2019-46

Nombre de délégués  
titulaires  
en Exercice : 43  
Nombre de délégués  
Présents : 23  
Pouvoirs : 0

L'an deux mil dix-neuf le douze décembre à vingt heures, le Comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni à Archamps à la Communauté de communes du Genevois sous la présidence de  
Monsieur Jean DENAIS, Président,

Convocation du : 6 décembre 2019

Secrétaire de séance : Hubert BERTRAND

Membres présents :

• Délégués titulaires :

M. Yves CHEMINAL – M. Gabriel DOUBLET –  
M. Christian DUPESSEY – M. Denis MAIRE – M. Hubert  
BERTRAND – M. Christophe BOUVIER – M. Patrice  
DUNAND – Mme Astrid BAUD ROCHE – M. Dominique  
BONAZZI – M. Jean DENAIS – M. Jean NEURY –  
M. Claude BARBIER – M. Pierre-Jean CRASTES –  
M. Marc MENEGHETTI – M. Stéphane VALLI –  
M. Gilbert ALLARD – M. Marin GAILLARD –  
M. Christophe MAYET – M. Jean-François CICLET

• Délégués suppléants :

M. Christian AEBISCHER, suppléant de M. Michel  
BOUCHER – M. Denis LINGLIN, suppléant de Mme  
Judith HEBERT – M. François DEVILLE, suppléant de M.  
Jean-Yves MORACCHINI – M. Henri CALDAIROUX  
suppléant de M. Patrick PERREARD

• Délégués excusés :

M. Bernard BOCCARD – M. Antoine BLOUIN –  
M. Guillaume MATHELIER – M. Jean-Luc SOULAT –  
Mme Muriel BENIER – Mme Aurélie CHARILLON – Mme  
Judith HEBERT – M. Daniel RAPHOZ – M. Vincent  
SCATTOLIN – M. Jean-Yves MORACCHINI – M. Michel  
MERMIN – M. Antoine VIELLIARD – M. Jean-Pierre

**MERMIN – M. Serge SAVOINI**

**M. Patrick PERREARD – M. Régis PETIT – M. Louis  
FAVRE**

## ADOPTION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant ;

Vu les articles 5711-4 et 5212-33 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° CS2019-07 en date du 21 mars 2019 portant approbation du tableau des emplois ;

Au vu des missions portées par le Pôle métropolitain et des inscriptions budgétaires prévues au budget primitif 2020, il est proposé de modifier le tableau des emplois afin de :

- Transformer un poste d'Ingénieur territorial en poste d'attaché territorial,
- Transformer un poste d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe en poste de rédacteur.
- Transformer un poste d'Attaché Principal en poste d'attaché territorial.

### **Filière administrative :**

#### Catégorie A

- 1 emploi fonctionnel à temps complet de Directeur Général des Services du Pôle métropolitain (selon la strate démographique des communes de 10 000 à 20 000 habitants)
- 1 emploi permanent à temps complet au grade d'attaché principal territorial à détacher sur l'emploi fonctionnel de Directeur Général des Services
- 13 emplois permanents à temps complet au grade d'attaché territorial

#### Catégorie B

- 1 emploi permanent à temps complet au grade de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe
- 2 emplois permanents à temps complet au grade de rédacteur

#### Catégorie C :

- 1 emploi permanent à temps complet au grade d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe

### **Filière technique :**

#### Catégorie A

- 2 emplois permanents à temps complet au grade d'ingénieur principal territorial

L'ensemble de ces postes est récapitulé dans le tableau des emplois ci-dessous.

Les dépenses résultant de ces créations ou modifications sont inscrites aux crédits du chapitre globalisé 012 du Budget 2020.

Pôle métropolitain du Genevois français				
BUDGET PRINCIPAL			BP 2020	
EMPLOI PERMANENT				
Grades	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	dont non titulaire
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS</b>				
Dir Ets Publics 10 à 20 000 hts	A	1	1	
<b>Total emplois fonctionnels</b>		<b>1</b>	<b>1</b>	
<b>Filière administrative</b>				
Attaché principal	A	1	1	
Attaché	A	13	11	5
Rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> classe	B	1	1	
Rédacteur principal 2 <sup>ème</sup> classe	B			
Rédacteur	B	2	1	
Adjoint administratif 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	1	
<b>Total Filière administrative</b>		<b>18</b>	<b>15</b>	<b>5</b>
<b>Filière technique</b>				
Grades	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	dont non titulaire
Ingénieur principal	A	2	2	
Ingénieur	A			
Technicien supérieur territorial chef	B			
Technicien supérieur territorial principal	B			
Technicien supérieur territorial	B			
Contrôleur de travaux en chef	B			
Contrôleur principal de travaux	B			
Contrôleur territorial de travaux	B			
Agent de maîtrise principal	C			
Agent de maîtrise	C			
Adjoint Technique principal 1 <sup>ère</sup> classe	C			
Adjoint Technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	C			
Adjoint Technique 1 <sup>ère</sup> classe	C			
Adjoint Technique 2 <sup>ème</sup> classe	C			
<b>Total Filière technique</b>		<b>2</b>	<b>2</b>	
<b>Total</b>		<b>21</b>	<b>18</b>	<b>5</b>

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** le tableau des emplois tel que présenté ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le

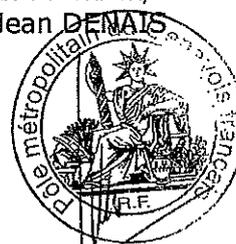
**18 DEC. 2019**

Publié ou notifié le

**18 DEC. 2019**

Le Président,

Jean DENAIS



Envoyé en préfecture le 20/12/2019

Reçu en préfecture le 20/12/2019

Affiché le



ID : 074-200075372-20191212-CS2019\_46-DE